

**COMPTE RENDU**  
**Réunion du Conseil syndical du**  
**jeudi 08 Mars 2012 à 18h00**

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1<sup>er</sup> étage) - 27  
avenue Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin*

>>> 18H00 :

**REMISE OFFICIELLE DU LABEL QUALITRI EN PRESENCE DE M. FLUSIN**  
**D'ECO-EMBALLAGE.**



Désignation du secrétaire de séance ..... M. Christian MALJOURNAL.....

Appel des délégués

**1. Procès verbal de la réunion du 15 décembre 2011**

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance 15 décembre 2011.

*Signature du registre des délibérations*

◆ **FINANCES**

**2. DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2011**

*Voir Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2011*

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010		Opérations de l'exercice 2011		Résultats à la clôture de l'exercice 2011	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		538 777,66€	2 521 224,52€	2 944 954,89€		558 730,37€
Section d'investissement		78 582,08€	152 330,23€	573 995,09€		500 246,94€
<b>Totaux</b>		<b>617 359,74€</b>	<b>2 673 554,75€</b>	<b>3 518 949,98€</b>		<b>1 058 977,31€</b>

Dont 403 777,66€ affectés à l'investissement sur l'exercice 2011.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le Président.

**3. DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2011**

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2011.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte gestion 2011.

Syndicat mixte interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers

27, avenue Pravaz - 38 480 Pont-de-Beauvoisin

Tél. 04 76 93 54 98 - Fax. 09 71 70 45 41

[contact@sictom-guiers.fr](mailto:contact@sictom-guiers.fr)

#### 4. DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2011

L'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 est de 558 730,37 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : 558 730,37 €
- Section d'investissement : 500 246,94 €.

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2011 sur l'exercice 2012, comme suit :

- Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :  
>>500 246,94€
- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit: 349 933 € dont 24 299,06€ pour couvrir le déficit d'investissement
- Report en section de fonctionnement : 208 797,37 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	423 730,37€
B-Résultats antérieurs reportés	135 000,00€
C-Résultat à affecter	558 730,37€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	421 664,86€
F-Résultats antérieurs reportés	78582,08€
R001 Excédent de financement	500 246,94€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	943 157,00€
Recettes	418 611,00€
Besoin de financement F	24 299,06€
AFFECTATION = C	558 730,37€
1) affectation en réserves R1068 en investissement	349 933,00€
2) H Report en fonctionnement R002	208 797,37€
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2011 proposé par le Président.

## 5. DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2012

### EXPLICATIONS DU BUDGET :

#### >>>dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fournitures en légères hausses en raison d'un report des factures d'eau sur 2012 (factures bloquées depuis 2009) ;
- Un tonnage des ordures ménagères en légère hausse, une augmentation des coûts de traitement en raison des mâchefers, une hausse de la TVA à 7% et une augmentation de la TGAP entraînent cette année une hausse importante des coûts de gestion des ordures ménagères;
- Des coûts de tri des papiers et des emballages à la hausse, par la prise en compte d'une augmentation significative des tonnages et en raison d'un tri plus poussé des papiers qui est toutefois atténué par des coûts de transport en baisse en raison de la proximité du centre de tri ;
- Une baisse des dépenses d'entretien de bâtiments en raison de la rénovation des locaux des déchèteries achevée en 2011 ;
- Des dépenses de fonctionnement divers stables par rapport à 2011 ;
- Des dépenses de personnels en légère hausse en raison d'une revalorisation de certaines primes des agents de déchèteries ;
- Des dépenses d'intérêts en très nette baisse en raison de la fin de plusieurs prêts ;
- Des dépenses imprévues limitées;
- Un virement à la section d'investissement pour couvrir les travaux sur les déchèteries

**Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 992 546 €.**

#### >>>dépenses d'investissement

- Des remboursements d'emprunts en baisse (18 922€ en 2012) ;
- La fourniture de colonnes de tri, afin de remplacer les colonnes en mauvais état (20 000€) et l'achat d'un broyeur professionnel (20 000€);
- Une enveloppe de 5000€ pour des subventions aux particuliers à l'achat d'un broyeur à usage domestique ;
- La fourniture de bacs ordures ménagères pour les besoins de remplacement des communes membres, l'achat de panneaux signalétiques pour les déchèteries et l'achat de conteneurs maritimes pour stocker les déchets électriques (95 242€) ;
- Les travaux sur les déchèteries du SICTOM pour un montant de 950 000€.

**Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 139 563 €, reports inclus.**

#### >>> recettes de fonctionnement:

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 111 321€ ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries 18 000€ ;
- Recettes des composteurs par les ménages pour 1 500€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 180 000€ ;
- La redevance spéciale des administrations pour 100 000€ ;
- La redevance pour la location de l'ex usine d'incinération pour 3 500€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :

○ Commune de Saint Ondras	56 459,00 €
○ Communauté de communes des Vallons du Guiers	1 086 605,00 €
○ Communauté de communes Val Guiers	1 101 226,00 €

- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais 17 666,00 €
- SICTOM de la Région de Morestel 76 649,00 €
- SIVOM du BAS Bugey 2 423,00 €

**>>> recettes d'investissement :**

- Remboursement anticipé du FCTVA sur les travaux d'investissement 2011 pour 11 585€
- Une subvention de l'ADEME et du département pour les travaux des déchèteries pour 87 001€ ;
- Un virement de la section de fonctionnement de 100 000€
- Des excédents de fonctionnement capitalisé à hauteur de 500 246€

**CONCLUSION :**

*Un budget de dépenses en progression par rapport à 2011 mais grâce à des recettes supplémentaires (redevance spéciale, soutiens eco-emballage), et des excédents de fonctionnement de 2011, nous pouvons nous permettre des demandes de participations en baisse de 6%.*

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2012 proposé par le Président.

**6. DELIBERATION Taux taxe ordures ménagères pour la commune de St Ondras**

Années	Base de TEOM prév	Produit attendu	Produit perçu	Taux de TEOM	Evolution des bases de l'année N par rapport à l'année N+1		
					Base de TEOM	Produits de la TEOM à prélever	Taux de TEOM
2005	243 805 €	52 096 €	52 857 €	21,68%			
2006	251 954 €	54 885 €	55 707 €	22,11%			
2007	265 171 €	57 512 €	57 277 €	21,60%	5%	3%	-2%
2008	282 943 €	57 198 €	57 494 €	20,32%	-1%	0%	-6%
2009	289 975 €	57 198 €	58 031 €	19,73%	0%	1%	-3%
2010	303 056 €	60 116 €	61 299 €	19,84%	5%	6%	T, 8
2011	324 661 €	60 847 €	61 186 €	18,74%	1%	0%	-5,5%
<b>2012</b>	<b>344 123 €</b>	<b>56 459 €</b>		<b>16,41%</b>	-7%		-12,5%

*Délibération pour un taux de 16,41% pour la commune de st Ondras qui permettra d'obtenir un produit d'environ 56 000€.*

Compte tenu de la **base d'imposition** et de l'augmentation du nombre d'habitants de la commune de saint Ondras, le taux ressort à 16,41% soit une baisse de 12,5% par rapport à 2011.

A l'unanimité, l'assemblée vote le taux de 16,41% pour la TEOM de la commune de Saint Ondras.

## ◆ ADMINISTRATION GENERALE

### 7. **DELIBERATION** Démarche de dématérialisation avec la préfecture

La démarche de dématérialisation des documents budgétaires est accessible par toutes les collectivités locales et leurs établissements publics à partir de janvier 2012.

Afin de faciliter les envois en préfecture des documents budgétaires et réglementaires soumis au contrôle de légalité, Monsieur le Président propose de dématérialiser l'ensemble de ces documents.

Aussi, il convient de délibérer sur :

- autoriser la participation du SICTOM du GUIERS au dispositif "ACTES" pour la télétransmission des actes simples (délibérations, arrêtés, décisions...) et des actes budgétaires;
- autoriser le Président à recourir au service d'un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Locales et de l'Immigration
- autoriser le Président à signer la convention ci-jointe avec la préfecture.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention de dématérialisation des procédures avec la préfecture.

## ◆ DECHETTERIES

### 8. **DELIBERATION** Autorisation du Président à signer le marché de rénovation des 3 déchèteries

Le Sictom du Guiers a engagé une consultation pour la rénovation des déchèteries sous la forme d'une procédure adaptée. Une première consultation qui a été lancée en novembre 2011 s'est avérée sans suite pour motif d'intérêt général. Une deuxième consultation a été lancée en janvier 2012. La réception des plis par la commission technique d'ouverture des plis s'est déroulée le jeudi 9 février. Trois offres ont été réceptionnées.

Il convient de prendre une délibération autorisant le Président à signer le marché selon l'article L2122-22-1 du CGCT qui précise l'étendue des besoins à satisfaire et le montant prévisionnel du marché :

*La consultation concerne la rénovation de 3 déchetteries*

*Lieu d'exécution : Les Abrets, Saint Genix sur Guiers, Domessin*

*La présente consultation fait l'objet d'une décomposition en tranches :*

- *Tranche ferme : déchetteries de Domessin et de Saint Genix sur Guiers*
- *Tranche conditionnelle : déchetterie des Abrets*

*Montant prévisionnel du marché : 1 140 957€TTC*

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer le marché de rénovation des déchèteries.

## ◆ PERSONNEL

### 9. **DELIBERATION** Expérimentation entretiens professionnels

Le Président explique à l'assemblée qu'aux termes de la loi du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut se fonder en 2010, 2011 et 2012 à titre expérimental sur un entretien annuel pour évaluer la valeur professionnelle des agents de la collectivité, en substitution de la procédure de notation.

La mise en application des entretiens professionnels à tout ou partie des agents de la collectivité est subordonnée à une délibération.

#### **Le Conseil Syndical,**

**VU** la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76-1,

**VU** le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

**VU** la circulaire NOR 10CB1021299C du 6 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales,

**SOUS RESERVE** de l'avis du Comité technique paritaire saisi pour avis sur les critères

Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2012 pour les agents et il portera principalement sur:

-les résultats professionnels obtenus par chaque agent qui seront appréciés par rapport aux objectifs fixés à l'agent et devront tenir compte de l'organisation et du fonctionnement du service dont relève l'agent.

-la détermination des objectifs fixés à chaque agent pour l'année à venir qui devront tenir compte de l'organisation et du fonctionnement du service dont relève l'agent.

-la valeur professionnelle et la manière de servir de chaque agent.

-ses besoins en formation eu égard notamment aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié.

-les perspectives d'évolution professionnelle de chaque agent en terme de carrière et de mobilité.

Le supérieur hiérarchique direct établira la fiche d'entretien professionnel qui comportera dans la synthèse une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent.

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Ces critères porteront sur:

**-le bilan d'activité.**

**-les compétences professionnelles** (compétences techniques, qualité du travail, sens de l'organisation, respect des délais)

**-les qualités relationnelles** (avec les collègues de travail, la hiérarchie, les usagers).

**-la capacité d'encadrement.**

**-le comportement et le sens du service public** (ponctualité, disponibilité, absentéisme, confidentialité et devoir de réserve, présentation et tenue dans le travail...)

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n°2010-716 du 29 juin 2010.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à s'engager dans une démarche d'entretiens professionnels en remplacement de la notation.

## ◆ COLLECTE SELECTIVE

### 10. Mise en place de **totems sur les points d'apport volontaire**

Lors du dernier conseil, Monsieur le Président a proposé à l'ensemble des délégués de se prononcer sur la mise en place de totems sur les points d'apport volontaire afin de favoriser la propreté des sites de tri sélectif.

Un courrier a été envoyé dans les mairies pour avoir leur accord sur la prise en charge de la pose de ces totems. L'achat des panneaux étant effectué par le SICTOM. A ce jour nous avons obtenu peu de réponses.

Il convient au conseil de statuer sur ce projet.

M. Pagniez précise le peu de réponses positives reçu de la part des communes et pose la question de la prise en charge de la pose par le SICTOM dans sa totalité.

Dans un souci de propreté des sites et d'image des points d'apport volontaire la pose de ses totems apparait comme souhaitable. M. Pagniez propose donc d'engager ce projet. Il restera à planifier la pose en relation avec les communes.

M. GUILLET est favorable pour laisser la pose à l'initiative des communes afin d'éviter un surcoût important pour le SICTOM.

## ◆ COMPOSTAGE

### 11. **DELIBERATION** « Attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers »

Dans l'objectif de prévention de la production des déchets verts, le SICTOM a décidé d'agir sur les particuliers et d'étudier plusieurs scénarios pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place comme alternative au dépôt en déchèterie.

>>Propositions de scénarios pour les PARTICULIERS :

- Rappel des contraintes pour les particuliers:
  - Déplacements d'un broyeur aux domiciles des habitants pour de faibles quantités
  - Moyens humains importants: 2 salariés+véhicule
  - Tonnages détournés faibles pour un coût/tonne exorbitant
  - Adaptation du broyage aux demandes de la population
- Choix possibles:
  - Broyage à domicile:
    - ✓ Coûts importants en moyens humains
    - ✓ Broyage de petites quantités
    - ✓ Dimensionnement compliqué
    - ✓ Pas de partenariat possible avec ISACTYS
  - Location de broyeur à prix réduits:
    - ✓ Peu de loueur au niveau local
    - ✓ Premières estimations très élevées
    - ✓ Contraintes de retrait et dépose des broyeurs
    - ✓ Frais de maintenance
    - ✓ Petits broyeurs pour rentrer dans coffre de voiture

- Achat de broyeurs en grosses quantités et revente aux particuliers à tarif préférentiel = opération composteur
  - ✓ Achat d'un seul modèle
  - ✓ Gestion d'une régie avec de grosses transactions
  - ✓ Avance effectuée par le SICTOM
- **Suite à cette analyse, il a été décidé de « Subventionner les particuliers à l'achat d'un broyeur », pour plusieurs raisons :**
  - Permet un choix libre du modèle en fonction de la matière à broyer
  - Permet aux particuliers de broyer sans contrainte
  - Frais de maintenance à la charge du particulier
  - Dynamise la vente de broyeurs au niveau local
  - Aucune contrainte pour le SICTOM
  - Enveloppe budgétaire fixée chaque année
  - Permet d'inciter les particuliers à s'équiper seul ou à plusieurs
  - Proposition d'un taux de subvention de 25% limité à 400€

>> Sur présentation de la facture et d'un justificatif de domicile

**Exemples de subventions en fonction du type de broyeur :**

Type de broyeur	Montant de la subvention	Reste à charge du particulier
Broyeur à 400€ >>30mm	100€	300€
Broyeur à 800€ >>35mm	200€	600€
Broyeur à 1600€ >>45mm	400€	1200€
Broyeur à 2500€ >>55mm	400€*	2100€

\*Plafond à 400€max

>> Si achat à

plusieurs le coût peut devenir très intéressant

>> Avec une enveloppe budgétaire de 5 000€/an, il est possible de participer au financement de 31 broyeurs à 800€

Suite à cette analyse, Monsieur le Président propose aux membres présents de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 25% pour l'achat de broyeurs par les particuliers, limité à 400€ et à un broyeur par foyer.

L'attribution des subventions se fera sous réserve des crédits disponibles et limitée par une enveloppe annuelle fixée à 5000€.

Il convient également de délibérer sur la convention d'engagement qui sera jointe un dossier de demande de subvention que devra remplir chaque requérant.

>> *Voir Convention et dossier de demande de subvention ci-joint*

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'attribution de subventions aux particuliers à hauteur de 25% pour l'achat de broyeurs, limité à 400€ par broyeur et par foyer. L'assemblée autorise le Président à signer avec chaque demandeur la convention d'engagement.



## ◆ COMMUNICATION

### 12. Bilan des animations dans les écoles 2011

Le SICTOM du GUIERS est engagé depuis l'automne 2009 dans un programme de sensibilisation des élèves de primaire sur l'ensemble des 23 communes qui composent son territoire.

L'année 2011 fut riche pour Bernard PELLISSIER, ambassadeur du tri au SICTOM du GUIERS qui compte près de **66 interventions** dans les écoles du territoire, représentant plus de **1600 élèves** !

>> **12 écoles** ont donc reçu la visite de l'animateur du SICTOM.

Chaque classe a ainsi reçu une information claire et précise sur le tri et le recyclage des déchets. Une sensibilisation a également été apportée sur la prévention de la production de déchets :

- Tri des déchets et recyclage = 18 animations ;
- Limiter sa production de déchet en jouant sur sa consommation = 7 animations ;
- Fabriquer du papier recyclé à partir de vieux journaux = 19 animations ;
- Faire du compost et comprendre la dégradation de la matière organique = 15 animations ;
- Animations spécifiques = 7 animations ;

L'objectif de ces animations proposées gratuitement par le SICTOM est, bien sur, une prise de conscience dès le plus jeune âge des gestes de tri et la protection de l'environnement.

Ces animations, sont la plupart du temps prolongées en classe par les enseignants qui font travailler les enfants sur cette thématique.

En 2012, le SICTOM va plus loin et propose aux enseignants, la visite du centre de tri des collectes sélectives à Chambéry. Très visuelle cette animation permet de comprendre clairement le processus de tri et de recyclage de nos déchets (*se renseigner au Sictom pour les conditions de visites*).

Ce point n'appelle aucun commentaire.

### 13. Projets de communication pour 2012

Afin de poursuivre son action de sensibilisation, le sictom du guiers va s'engager dans les opérations de communication suivantes :

- Autocollant pour les bacs à ordures ménagères
- Communication sur les composteurs collectifs (panneaux, affiches...)
- Edition d'une plaquette grand public pour informer sur la subvention de 25% à l'achat de broyeurs
- Participation aux brocantes, biennale, animations pour enfants
- Poursuite de la sensibilisation dans les écoles
- Achat d'un lombricomposteur pour intéresser les enfants
- Achat de matériel pour réaliser des stands d'animation (dérouleur d'affiches...)
- Refonte de toute la signalétique en déchèterie

Ce point n'appelle aucun commentaire.

#### 14. Mise en place du site internet

Le site internet est en cours de mis en page, (voir présentation ci-jointe).

Ce point n'appelle aucun commentaire.

### ◆ **DIVERS**

#### 15. **DELIBERATION** Convention avec l'association « LE RELAIS » pour la collecte des textiles

Lors du conseil de décembre 2011, nous avons évoqué la question de la collecte des textiles dans nos communes. Une convention avait été signée entre le Sictom et l'éco-organisme ECO TLC. Cette convention régissait les rapports financiers. Afin d'entrer dans la phase opérationnel, nous devons aujourd'hui délibérer sur le choix d'un collecteur.

Après consultation des opérateurs du secteur, le choix s'est porté sur l'association « LE RELAIS » qui émane d'Emmaüs France, pour sa proximité, son implantation au niveau nationale et pour les garanties qu'elle nous apporte.

Aussi, vous trouverez ci-joint la convention qu'il convient de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

##### Objet de la convention :

Le Relais France plantera à titre gracieux des conteneurs de collecte de dons de vêtements, de chaussures, de linge de maison et accessoires aux emplacements mis à sa disposition gratuitement par L'Accueillant.

Le Relais France assurera l'exploitation et l'entretien des conteneurs par l'intermédiaire des entités qui le représentent localement, en l'occurrence Le Relais 38.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la mise en place de bornes de collecte des textiles et autorise le Président à signer cette convention avec l'association LE RELAIS.

#### 16. **DELIBERATION** Création d'une commission mixte SIEGA/SICTOM pour étudier la faisabilité d'un mélange des boues de STEP et des déchets verts

La Commission « COMPOST » a émis le souhait de mener une réflexion sur les possibilités de mélange des boues de la station d'épuration de Romagnieu avec les déchets verts des déchèteries du Sictom afin d'obtenir un compost aux normes utilisables dans diverses applications.

Afin de mener cette réflexion, il convient de créer une commission mixte entre les deux structures.

Désignation des membres du SICTOM qui participeront à cette commission :

M. PAGNIEZ / M. BLONDON / Mme MUSY / M. PERROD / M. MALJOURNAL / M. PILLAUD-TIRARD / M. DELPHIN POULAT / M. Stéphane NOEL / M. Michel BAVUZ

M. Pagniez précise que M. Maljournal en prendra la présidence (côté SICTOM).

M. Revel précise qu'il serait intéressant de faire participer la Chambre d'agriculture de l'Isère à ce projet qui a déjà beaucoup travaillé sur ce dossier.

M. Bavuz souhaite également participer étant donné qu'il travaille à la Chambre d'agriculture de Savoie.

#### 17. Point d'étape de la commission COMPOST

##### a. Opération broyeur pour les communes

M. Maljournal présente le broyeur que le SICTOM vient d'acquérir par quelques images. La formation des employés communaux a eu lieu le 22 février ou une trentaine d'employés étaient présents pour se former à l'utilisation de la machine. Deux articles sont parus dans la presse locale et un dans une revue nationale sur les déchets (dechet.com) qui a permis au SICTOM d'avoir une publicité nationale.

M. Maljournal souhaite revenir sur 2 dates clés de ce projet :

- Début du travail de la commission : 27 Mai 2010
- Inauguration du broyeur : 22 Février 2012

>>> Soit 2 ans de travail, de discussion, d'analyse pour arriver à un projet global de gestion des déchets des communes membres du SICTOM.

C'est l'aboutissement d'un travail d'équipe, d'une démarche participative, avec une équipe formée et motivée : Elus, personnel du Sictom et employés communaux

M. Maljournal rappelle le transfert de compétence des déchets entre les communes, les communautés de communes et le Sictom qui procure un avantage : la mutualisation mais aussi un inconvénient : le désintérêt. Pour lutter contre ce désintérêt qui va à l'encontre de la gestion efficace des déchets (tous concernés), le projet de broyeur permet de recréer du lien pour une gestion plus efficace.

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion concertée avec les communes (maires et élus) et les employés communaux (réunion d'octobre 2011).

Afin d'arriver au bout d'un projet important comme celui-ci, les élus doivent tout d'abord être formés, ce qui entraîne immédiatement une motivation, un intérêt pour avancer et mener un projet à terme.

Aussi, dans cet objectif, la commission COMPOST souhaite proposer des séances de film/débat, formation à destination des élus du conseil syndical une à deux fois par an pour les personnes intéressées, sur des sujets divers autour de la thématique des déchets.

La première formation aura lieu le **mercredi 21 mars à 18h30 autour de la thématique du compostage individuel et collectif**. Une invitation sera envoyée dans les prochains jours à tous les membres du conseil.

b. Compostage collectif

>>Premier site sur La Bridoire installé en décembre 2011. Afin de favoriser le développement d'autres sites de compostage collectifs, des opérations de distribution en toutes boîtes ont eu lieu sur plusieurs résidences en janvier 2012 qui n'ont pour l'instant pas données de résultats. Nous allons donc communiquer sur les projets existants pour susciter d'autres installations.

c. Lancement de l'opération « Subventions aux particuliers pour l'achat d'un broyeur »

Ce projet est en cours de mise en place avec une délibération motivée en conseil ce jour. Le projet devrait être effectif au printemps.

d. Création d'une commission mixte SICTOM/SIEGA pour l'étude d'une plateforme de broyage/compostage (déchets verts + boue de STEP)

M. Maljournal présente des exemples de sites de compostage de mélange de boues et déchets verts qui sont en fonctionnement sur la région Rhône Alpes :

- Saint Laurent du Pont
- Ambérieu en Bugey
- Izeaux
- Morestel
- Saint Barthélemy

La réflexion pourra s'engager dès la création de la commission avec l'appui d'un bureau d'étude qui nous accompagnera sur ce projet.

**18. Questions diverses...**

Pas de question diverses

La séance est levée à 20h00.

**PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EN JUIN 2012**